ACCUEIL LOISIRS CULTURE

SAISON 2024-2025

Adhésion:

15€: pour les plus de 18 ans10€: pour les mineurs

■ 35€: adhésion famille



L'adhésion est le signe du soutien que vous portez au projet de l'ALC. L'adhésion permet de prendre part aux décisions, de voter en assemblée générale.

L'adhésion est à prendre obligatoirement dans le cas d'une pratique d'atelier à l'année.

Inscriptions / Renseignements:

Lors du forum des associations qui a généralement lieu samedi 07 septembre de 10h00 à 17h30 au gymnase Fernand Léger, et sinon passez nous voir pendant les horaires d'ouverture de l'ALC.

Et sinon bien entendu, en ligne, par le biais de HelloAsso! https://www.helloasso.com/associations/alc-de-chevreuse

Pour les inscriptions en ligne aux cours de musique en individuel ou en binôme, les créneaux précis seront à voir directement avec le personnel de l'ALC.

Cotisation aux ateliers:

Vous pouvez bénéficier d'une réduction sur votre activité en fonction de votre quotient familial. Le quotient familial est calculé à partir de votre dernière feuille d'imposition. Elle est le résultat du revenu fiscal de référence divisé par 12 x le nombre de parts.

- TARIF C : Quotient Familial supérieur à 1000€, Tarif plein
- TARIF B: Quotient Familial entre 751€ et 1000€, Tarif moins 10 %
- TARIF A : Quotient Familial inférieur à 750€, Tarif moins 20%

En l'absence de justificatif, avis d'imposition de l'an passé, le tarif C est appliqué.

L'ensemble de la cotisation doit être réglée à l'inscription, avec la possibilité d'échelonner les encaissements.

En cas d'arrêt d'une activité, nous procédons au remboursement que s'il s'agit d'un déménagement ou d'une interdiction médicale sur justificatif.

Ateliers:

Reprise des ateliers le lundi 16 septembre 2024

La cotisation correspond à 31 séances dans l'année soit jusqu'au 22/06/2025 sauf en cas de remplacement de cours manqués par le professeur au cours de l'année.

Un atelier peut être annulé s'il ne réunit pas un nombre suffisant de participants.

Seules les absences dues au professeur d'activités sont remplacées, l'absentéisme relatif aux contraintes propres aux élèves n'impliquera pas un rattrapage des séances ratées.

Jusqu'aux vacances de la Toussaint, vous pouvez participer à deux séances d'essai avant de vous engager sur l'année.

Le paiement des ateliers et du local de répétition doit être effectué chaque année avant le 20 octobre.

Facilités de paiement :

La « Carte Jeune » municipale permet aux Chevrotins et aux Choiséliens de moins de 20 ans de bénéficier d'une réduction de 35€ pour les Choiseliens et de 40€ pour les Chevrotins, sur nos ateliers culturels ou sportifs. Attention cette réduction n'est valable que pour une association de loisirs.

L'ALC est inscrite dans le dispositif Pass +, qui permet aux collégiens et aux lycéens de bénéficier de 60€ pour une activité et 80€ pour deux (100€ pour les boursiers) sur leurs activités culturelles et sportives.

L'ALC est également en conventionnement avec l'ANCV, afin de pouvoir accepter les paiements des adhérents en chèques vacances.

Enfin, le réseau régional des MJC d'Ile-de-France a mis en place avec le CE RATP un partenariat permettant aux agents actifs et leurs ayants-droit (époux, conjoints, enfants jusqu'à 5 ans ou majeurs) de disposer d'une réduction de 50€ sur les activités culturelles et artistiques (mais pas les activités sportives) proposées par l'ALC.

Pour toutes les facilités de paiement, merci de contacter l'association ou de venir directement rencontrer le personnel administratif aux horaires d'ouverture. Ces options ne sont pas disponibles au sein de l'inscription en ligne, nous pourrons vous rembourser directement à l'ALC après vérification des justificatifs.



En vous inscrivant à nos activités, vous certifiez avoir pris connaissance de ces informations et être en accord avec ces différentes dispositions.

Accueil Loisirs Culture A.L.C. - MJC & EVS

Membre de la FRMJC lle de France et de la Fédération 78 des centres sociaux